

# SEMAINE NEUCHATELOISE D'ACTION CONTRE LE RACISME 2027

## DOCUMENT CADRE

### THEME : LE RACISME : UNE FAILLE DÉMOCRATIQUE

#### La démocratie commence par la reconnaissance de l'égle dignité

La démocratie ne se réduit ni à des élections, ni à des institutions, ni à la seule garantie de droits fondamentaux. Elle repose d'abord sur un principe essentiel : la reconnaissance de l'égle dignité de toutes les personnes.

L'égalité n'est pas une valeur parmi d'autres. Elle constitue le principe fondateur de la démocratie. Sans la reconnaissance de chaque personne comme une égale, il ne peut y avoir de communauté politique fondée sur la liberté, la participation et la confiance réciproque. Les institutions démocratiques ne prennent pleinement sens que parce qu'elles reposent sur cette égalité première entre toutes les personnes.

Mais de quelle égalité parle-t-on ? Dans *La Société des égaux*, Pierre Rosanvallon montre que l'égalité ne peut être réduite à un principe juridique ou à une question de redistribution économique. Elle est également une relation sociale et politique<sup>1</sup>. Une démocratie ne repose pas seulement sur des droits identiques pour toutes et tous ; elle suppose que les individus se reconnaissent mutuellement comme des égaux, indépendamment de leurs différences d'origine, de condition, de culture, de religion ou de parcours de vie.

En ce sens, l'égalité est aussi une manière de **faire société**. Elle permet à des personnes différentes de construire un monde commun, non parce qu'elles seraient semblables, mais parce qu'elles se reconnaissent une même dignité et une même légitimité à participer à la vie collective.

Faire société ne signifie donc pas effacer les différences. Une démocratie n'a pas vocation à produire une société homogène. Elle repose au contraire sur la capacité à faire vivre un « nous » commun qui accueille la pluralité des histoires, des identités et des expériences sans les transformer en hiérarchies entre les personnes.

Pour Pierre Rosanvallon, cette égalité constitue également une **promesse démocratique**. Elle n'est jamais définitivement acquise. Elle représente un engagement permanent à construire des institutions, des politiques publiques et des relations sociales qui permettent à chacune et chacun d'être effectivement reconnu comme un égal.

La démocratie n'est donc pas un état définitivement atteint. Elle est une œuvre toujours en construction qui demande un effort constant. Elle se mesure moins aux principes qu'elle proclame qu'à sa capacité à rendre ces principes effectifs dans la vie quotidienne.

---

<sup>1</sup> Cette conception de l'égalité s'inscrit dans un courant contemporain de philosophie politique qui envisage l'égalité non seulement comme un principe de droit, mais aussi comme une relation sociale et une condition de la vie démocratique.

Cette conception trouve un écho particulier dans le canton de Neuchâtel. La Loi sur l'intégration et la cohésion multiculturelle affirme la responsabilité de l'État de favoriser l'égalité dignité, l'égalité des chances, la participation et le bien-être de toutes les personnes vivant dans le canton. Elle rappelle que l'égalité ne constitue pas seulement un principe juridique ; elle est également un objectif de l'action publique et une responsabilité collective.

Cette responsabilité demeure pleinement d'actualité.

Car si les démocraties contemporaines proclament l'égalité des droits, elles ne garantissent pas toujours une égalité effectivement vécue. Les discriminations rappellent que l'égalité demeure une promesse inachevée. Elles révèlent l'écart qui peut exister entre les principes démocratiques et les expériences concrètes des personnes concernées.

En Suisse, différentes études montrent que des discriminations persistent dans l'accès à l'emploi, au logement, à la formation, aux prestations, à la participation sociale ou à la représentation. Ces réalités concernent notamment les personnes exposées au racisme en raison de leur origine, de leur couleur de peau, de leur genre, de leur religion, de leur nationalité ou de leur appartenance réelle ou supposée à un groupe.

L'histoire suisse rappelle également que cette tension entre égalité proclamée et égalité réelle n'est pas nouvelle. Mentionnons l'exclusion des Juifs au XIX<sup>e</sup> siècle, la privation des droits politiques des femmes jusqu'en 1971 ou encore les restrictions imposées aux travailleurs saisonniers, malgré leur pleine contribution au développement économique du pays.

Ces réalités montrent que l'égalité ne se réduit pas à l'existence de droits formels. Elle suppose également que chaque personne puisse être reconnue, entendue, représentée et considérée comme un membre à part entière de la communauté.

C'est précisément dans cet écart entre l'égalité proclamée et l'égalité vécue que le racisme révèle une **faille démocratique**.

Le racisme ne constitue pas seulement une atteinte aux personnes qui en sont victimes. En instaurant des hiérarchies entre les individus, en fragilisant le sentiment d'appartenance et en limitant la participation de certaines personnes à la vie collective, il affaiblit le principe même sur lequel repose la démocratie.

Lutter contre le racisme ne consiste donc pas uniquement à combattre des discriminations. C'est aussi renforcer les conditions démocratiques qui permettent à chacune et chacun d'être reconnu comme un égal, de participer pleinement à la vie collective et de trouver sa place dans un monde commun. Finalement, c'est renforcer l'Etat de droit.